



*Prix international du documentaire et du reportage méditerranéen – 11^{ème} Edition
International Prize for Mediterranean Documentary & Reportage – 11th Edition
Premio internazionale del documentario e del reportage mediterraneo – XI Edizione*

REGLEMENT

Compétition internationale

Le CMCA, Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle, organise avec le concours de la RAI et la collaboration d'une Ville organisatrice en Italie, le

Prix international du documentaire et du reportage méditerranéen 11^{ème} édition 2006

CMCA
96, La Canebière
F13001 Marseille – FRANCE
Tel: 33(0)4 91 42 03 02 – Fax: 33(0)4 91 42 01 83
cmca@cmca-med.org
<http://www.cmca-med.org>
<http://www.prixcmca.org>

Le **Prix international du documentaire et du reportage méditerranéen** est organisé par le Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle (CMCA).

Le CMCA est une organisation non gouvernementale qui regroupe des organismes de télévision, des producteurs et des acteurs audiovisuels du bassin Méditerranéen au sens large.

Né en 1994, le **Prix** a été créé pour donner une meilleure visibilité aux œuvres audiovisuelles (documentaires et reportages) traitant des problématiques de la Méditerranée. Les prix décernés définissent les thématiques auxquelles ce concours a choisi de s'intéresser.

Le **Prix international du documentaire et du reportage méditerranéen** s'est fixé pour objectif de privilégier la qualité et la créativité dans les contenus et dans les formes artistiques des différents programmes en compétition.

Le **Prix** offre aussi l'occasion d'une rencontre annuelle entre professionnels de l'audiovisuel et contribue ainsi au dialogue et à la coopération entre tous les pays du bassin méditerranéen.

Depuis 2004, 2 compétitions distinctes et parallèles sont proposées :

- Une compétition internationale, qui constitue le cœur du **Prix** et dont la sélection se déroule à Marseille au CMCA ;
- Une compétition nationale dont la sélection s'effectue en Italie sous la responsabilité de la ville organisatrice.

Lauréats (1994-2005)

MARCO AMENTA, OMAR AMIRALAY, DAOUD AOULAD SYAD, DANIELLE ARBID, MONTSE ARMENGIU, MOHAMED BAKRI, PATRICE BARRAT, RICARD BELLIS, MATTEO BELLIZZI, DAVID BENCHETRIT, MALEK BENSMAIL, SIMONE BITTON, MARCELLO BIVONA, LISE BRANCHET ET DANIEL BROSSET, EMMANUEL CHOURAQUI, MARIE COLONNA, SALVATORE CUSIMANO, ANTONIETTA DE LILLO, LEONARDO DI CONSTANZO, ELVIRA DONES et FULVIO MARIANI ALI ESSAFI, IRIT GAL, SERGIO GIANFALLA, ARLETTE GIRARDOT ET PHILIPPE BAQUE, KUTJIM GJONAJ, RAMON GUTTIEREZ, BELKACEM HADJADJ, MUSTAPHA HASNAOUI, BAHIJ HOJEIJ, DALIA KARPEL, JAMES KENT, TIMMON KOULMASIS, ANNE LAINE, ANNE LANCOL, THIERRY LECLERE, KARINE LUNARDI, ROBERT MANTHOULIS, RASHID MASHRAWI ET DUKI DROR, MAI MASRI, VALERIE MREJEN GIANFRANCO PANNONE, ELIANE RAHEB, DJAMILA SAHRAOUI, STEFANO SAVONA, JERZY SKLADKOWSKI, VERONIQUE TAVEAU, ERAN TORBINER, MOHAMED, ULAD-MOHAND, CAROLINA TUBAU, CATHERINE ULMER, DAVY ZYLBERFAJN

Membres du CMCA :

Algérie : ENTV ; Croatie : HRT ; Egypte : URTE ; France : France 3 , INA, CRDP, Films du Soleil, Films du Tambour de soie, 13 Production ; Espagne : TV Catalunya ; Grèce : ERT/ET1 ; Italie : RAI ; Jordanie : JRTV ; Maroc : 2M ; Palestine : PBC ; Roumanie : TVR ; Tunisie : ERTT. Et aussi : APIMED, EDN, URTI.

Le CMCA est soutenu par :

- Les cotisations de ses membres
- Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Le Conseil Général des Bouches du Rhône
- La Ville de Marseille



CMCA

96, La Canebière

F13001 Marseille – FRANCE

Tel: 33(0)4 91 42 03 02 – Fax: 33(0)4 91 42 01 83

cmca@cmca-med.org

<http://www.cmca-med.org>

<http://www.prixcmca.org>

Règlement

Compétition Internationale

Organisation de l'événement

1. La compétition internationale se déroule en deux étapes :

- **En France, à Marseille** : Appel aux candidatures. Le respect de la date butoir (**15 mai 2006**) permet au Comité de sélection de se réunir et de choisir les films qui participeront à la phase finale en Italie.
- **En Italie, dans la Ville organisatrice** : Réunions du Jury international qui décerne les prix. Séminaires et débats autour des œuvres finalistes. Cérémonie de remise des prix. Projections pour le public.

2. Cinq **prix officiels** récompenseront les programmes en compétition :

- **Grand Prix du CMCA "Enjeux Méditerranéens" (Valeur 6000 €)**

Ce prix récompense le meilleur film documentaire traitant des enjeux méditerranéens. Il identifie des œuvres qui participent à une meilleure compréhension de la situation actuelle dans le bassin méditerranéen. Il prime la capacité du réalisateur à interroger et mettre en perspective les événements de l'actualité ainsi qu'à se mettre à l'écoute des protagonistes.

- **Prix "Mémoires de la Méditerranée" (Valeur 5000 €)**

Ce prix récompense le film documentaire, qui, avec ou sans archives, exprime le mieux la capacité de rendre actuels les faits du passé, les histoires individuelles ou collectives des hommes et des femmes de la Méditerranée, ses lieux symboliques et de mémoire.

- **Prix Méditerranéen "Créativité- Première Œuvre" (Valeur 5000 €)**

Ce prix distinguera le talent d'un réalisateur pour l'un de ses 3 premiers documentaires. (On entend par premiers films, une œuvre réalisée dans le cadre d'une école ou d'une formation ou un premier film diffusé). Seront pris en compte: l'originalité et la qualité de la conception, le travail d'auteur sur le contenu, l'écriture, la forme.

- **Prix "Art, Patrimoine et cultures de la Méditerranée" (Valeur 5000 €)**

Ce prix récompense le film documentaire contribuant le mieux à valoriser l'expression artistique (musique, arts plastiques, spectacles vivants, arts visuels), le patrimoine (site, monument, œuvre d'art, archéologie, architecture) et les expressions multiples de la culture méditerranéenne (folklore, traditions), tant par son contenu que par la qualité de son expression cinématographique.

- **Prix Méditerranéen du "Reportage et documentaire d'investigation" (Valeur 5000 €)**

Ce prix récompense le meilleur reportage ou documentaire d'investigation sur un sujet d'actualité méditerranéenne. Il prend en compte la qualité de l'enquête journalistique et de la réalisation.

Ces Prix récompenseront conjointement les réalisateurs et auteurs des programmes primés.

3. Quatre **prix spéciaux** pourront être attribués, s'il y a lieu, parmi les œuvres finalistes :

- **Prix Spécial "RAI pour la Méditerranée"**, toutes catégories confondues.

- Le prix consistera en une diffusion sur RAI 3. Il sera décerné au seul jugement du représentant de RAI 3 dans le Jury international. Cette diffusion fera l'objet d'un accord spécifique entre le diffuseur et les auteurs du film primé.

- **Prix Spécial "ENTV pour la Méditerranée"**, toutes catégories confondues.

Le prix consistera en une diffusion sur ENTV. Il sera décerné au seul jugement du représentant de ENTV dans le Jury international. Cette diffusion fera l'objet d'un accord spécifique entre le diffuseur et les auteurs du film primé.

- **Prix Spécial "France 3 pour la Méditerranée"**, toutes catégories confondues (**Valeur 5000 €**).

Attribué par France 3, ce prix sera décerné au seul jugement du représentant de la chaîne et récompensera un film choisi sur l'ensemble des films présentés en compétition.

- **Prix Spécial "RAI SAT pour l'Art la Culture et le Patrimoine méditerranéen"**, récompensera un film choisi parmi les œuvres finalistes dans la catégorie "Art et Patrimoine de la Méditerranée" :

CMCA

96, La Canebière

F13001 Marseille – FRANCE

Tel: 33(0)4 91 42 03 02 – Fax: 33(0)4 91 42 01 83

cmca@cmca-med.org

<http://www.cmca-med.org>

<http://www.prixcmca.org>

Le prix consistera en une diffusion sur RAI SAT Premium. Il sera décerné au seul jugement du représentant de RAI SAT dans le Jury international. Cette diffusion fera l'objet d'un accord spécifique entre le diffuseur et les auteurs du film primé.

Conditions relatives à l'inscription

4. Le Prix international du documentaire et du reportage méditerranéen est ouvert à tous les organismes de télévision, les structures de production, les auteurs, réalisateurs, journalistes qui, par leurs programmes ou leurs œuvres, participent au processus d'information et aux échanges culturels entre les pays du bassin méditerranéen au sens large, des côtes de l'Atlantique à la Mer Noire.

L'inscription des œuvres au Prix est gratuite. Les candidats pourront présenter plusieurs œuvres, quelle que soit leur durée. Chaque œuvre ne pourra concourir que dans une seule catégorie de la compétition internationale. Ce choix devra être clairement exprimé dans la fiche d'inscription prévue.

Conditions relatives à la sélection

5. Les émissions ou œuvres présentées :

- doivent traiter de sujets relatifs à la vie, aux échanges, à la culture, au patrimoine, à l'histoire, aux hommes et femmes, aux pays, aux sociétés et aux peuples du bassin méditerranéen ;
- ne doivent revêtir aucun caractère publicitaire ou de propagande ;
- doivent avoir été produits **à partir du 1^{er} janvier 2004 pour les documentaires et à partir du 1^{er} janvier 2005 pour les reportages** ;
- ne peuvent en aucun cas avoir déjà concouru aux éditions précédentes du Prix ;
- dans le cas d'un documentaire en plusieurs parties, une seule partie pourra concourir, et ce choix devra être clairement indiqué ;
- si un programme a été réalisé en coproduction, il ne pourra être présenté au concours que par un seul des organismes ayant participé à la coproduction, et ce dernier devra s'assurer de l'accord préalable de ses partenaires. Le nom de tous les co-producteurs devra figurer sur la fiche d'inscription.

6. Le Comité de sélection se réunit à Marseille. Il est composé de professionnels du documentaire, du cinéma et de la télévision du Nord et du Sud de la Méditerranée, ainsi que de représentants du CMCA, de l'INA et de la RAI.

Le Secrétaire Général du CMCA est le Directeur artistique du Prix. Il assure la présidence du Comité de sélection.

Les membres du Comité de sélection pour une année donnée ne peuvent être membre du Jury international la même année.

Le Comité de sélection est souverain et ses décisions sont sans appel. Il peut prendre la décision de modifier la catégorie pour laquelle un film a été proposé. Ses choix doivent être communiqués par écrit.

La liste des 30 films finalistes (6 par catégorie de prix) sélectionnés pour la phase finale en Italie sera communiquée sur le site du CMCA et du Prix.

7. Les visionnages de sélection, qui se déroulent à Marseille, se font sur **DVD ou vidéo cassette VHS (Pal/Secam)**. Les films réalisés dans une langue autre que le français, l'anglais ou l'italien devront obligatoirement être sous-titrés ou doublés dans l'une de ces trois langues.

Pour faciliter le travail de sélection, il est fortement recommandé que les productions présentées soient **sous-titrées** en français ou en anglais.

8. Les programmes devront être accompagnés d'une fiche d'inscription et des éléments suivants :

- **Fiche technique**
- **Biographie** de l'auteur / du réalisateur (maximum 200 mots)
- **Résumé** de l'œuvre présentée en 200 mots
- Il peut y être ajouté du **matériel promotionnel** supplémentaire (photos, articles, dossier de presse etc.), facultatif.

Ces documents doivent être envoyés en **deux langues**, en français et en anglais ou en français et en italien ou en anglais et en italien.

La fiche d'inscription soigneusement remplie devra être signée par une personne habilitée.

Les frais d'expédition et d'assurance sont à la charge de l'expéditeur. **Les cassettes VHS ou DVD envoyées à la sélection ne seront pas retournées.**

CMCA

96, La Canebière

F13001 Marseille – FRANCE

Tel: 33(0)4 91 42 03 02 – Fax: 33(0)4 91 42 01 83

cmca@cmca-med.org

<http://www.cmca-med.org>

<http://www.prixcmca.org>

Conditions relatives à la compétition internationale

9. Si le programme est sélectionné pour être présenté au Jury international dans la phase finale, il sera réclamé les éléments suivants (dont vous devez disposer dès votre participation au Prix) :

- Une **version en Beta numérique ou en Beta SP PAL ou version en DVD**
- Un **script complet time codé** du programme dans **deux des trois langues** officielles du Prix en Italie (français, anglais, italien), **obligatoire**.

Le jury

10. Le Jury international se réunit en Italie. Il est composé de professionnels du documentaire, du cinéma et de la télévision désignés d'un commun accord entre le CMCA, la RAI et la Ville organisatrice. Les jurés doivent avoir une bonne connaissance de deux des trois langues officielles du Prix (français, anglais, italien).

Aucun juré ne peut devenir membre effectif du Jury international s'il n'a pas participé à la séance constitutive, au cours de laquelle le Président du jury est élu. Les membres du jury ont l'obligation de participer au visionnage de l'ensemble des œuvres en compétition ainsi qu'aux délibérations.

Le Jury se réserve le droit de modifier la catégorie pour laquelle un film a été sélectionné.

Les décisions sont prises à la majorité des membres. Si au troisième tour de scrutin la majorité n'est pas atteinte, le Président a voix prépondérante.

Le Jury ne peut attribuer de prix ex aequo. Il peut attribuer des mentions.

Si le Jury estime qu'un des prix ne peut pas être décerné, les motifs de cette décision doivent être communiqués par écrit.

Le Jury international est souverain dans ses choix et ses décisions sont sans appel.

Obligations des participants

11. Des extraits, d'une durée maximale de 1 minute, des films sélectionnés pour la phase finale pourront être mis en ligne sur le site du CMCA et sur celui du Prix.

12. **Les cassettes BETA ou DVD des films primés resteront dans les archives du CMCA et ne seront pas retournés.** L'usage de ces cassettes est destiné à la documentation, à des études ou aux actions de promotion du Prix prévues par le CMCA. La participation au Prix entraîne l'acceptation pour les films primés, de projections non commerciales dans le cadre des cérémonies du Prix ou, par la suite, de toute autre action de promotion de ce même Prix. Le calendrier de ces actions sera communiqué aux intéressés. Ils y seront associés dans la mesure du possible.

13. Les réalisateurs et ayants-droits des films sélectionnés s'engagent à ne pas retirer les films du programme du festival après l'annonce de sa sélection qui sera rendue publique sur le site du CMCA.

14. Le fait de proposer un programme à la compétition du **Prix international du documentaire et du reportage méditerranéen** implique l'acceptation, sans réserve, du présent règlement dans son entièreté et les 14 articles qui le composent.

CMCA

96, La Canebière

F13001 Marseille – FRANCE

Tel: 33(0)4 91 42 03 02 – Fax: 33(0)4 91 42 01 83

cmca@cmca-med.org

<http://www.cmca-med.org>

<http://www.prixcmca.org>